[illegible] TOUS [illegible] PAR
[illegible] BAYON.

MATIN, 12 DECEMBRE 1832.

GOUVERNEUR
[illegible]WSON.

[illegible]RIEUR.

[illegible]LLE-ORLÉANS, 12 décembre. [illegible] hier [illegible] York, du 27 [illegible]. Le C[illegible] [illegible] a [illegible] [illegible] et l'on a [illegible] nouvelles de [illegible] de New-York, apportées [illegible] le capitaine HATHAWAY, parti du Hâvre [illegible] capitaine [illegible] [illegible] son [illegible] [illegible] TRO[illegible] [illegible]AISES ENTRAIENT EN [illegible] et [illegible] de [illegible] Soult avait [illegible] de la citadelle d'Anvers [illegible] des députés le [illegible]vembre. [illegible] à laquelle nous [illegible] pas de donner [illegible] par le roi de Hollande aux [illegible] que [illegible] servons de [illegible] après un plus mûr examen [illegible] leur attention. [illegible] son système [illegible] et [illegible] arrangement possible, mais l'as[illegible] dire la hardiesse de son langage, [illegible] depuis long[illegible] été [illegible] est fondée [illegible] en dehors de l'état gouverne[illegible], et que du long conflit si long [illegible] la question européenne, sortira la [illegible] du [illegible] français a pu seule aujour[illegible] est authentique, moins de doute [illegible] les puis[illegible] du nord, éternelles [illegible] (dans la personne de leurs sou[illegible]) [illegible] avec [illegible] pour une nouvelle coali[illegible].

[illegible] que la flotte combinée de la [illegible] Angleterre doive bloquer l'Escaut ou [illegible] de Hollande. [illegible] plus probable [illegible] française entrera [illegible] Belgique, quoi[illegible] il n'y eût à cet égard que [illegible] menaces. [illegible] que le rade [illegible] appuyé [illegible] comparé beau[illegible] de la Russie [illegible] de la Prusse. [illegible] pense que [illegible] ces prépara[illegible] qu'une pure comédie, [illegible] l'impossibilité de bloquer les ports de la [illegible] l'hiver [illegible] moins que ce blocus [illegible] conscience. Rien, dit ce [illegible] avant le retour en France de [illegible].

[illegible] que la flotte anglaise soit sérieu[illegible] avec la flotte française: et [illegible] cette opinion.

[illegible] *Commerce* [illegible] la résolution de [illegible] résolution [illegible] qu'il y en a) a été [illegible] doctrinaires [illegible] s'empa[illegible] et [illegible] la politique [illegible] la con[illegible] des changemens matériels. [illegible] que la Russie et l'Autriche [illegible] pour repousser l'invasion [illegible] particulières affirm[illegible] [illegible] considérables sur le [illegible] de Londres dit qu'il n'est pas de [illegible] les mesures de coercition, soit di[illegible] la Hollande.

[illegible] Bruxelles du 15 octobre annon[illegible] [illegible] *sérieusement* de l'or[illegible] [illegible] verbe, cette nouvelle [illegible].

[illegible] du 16 contient un long ar[illegible] du ministère français. C'est bien [illegible] mettre [illegible] importance à si peu de [illegible] de Soult à la prési[illegible] équivalant à une décla[illegible] [illegible] Sunderland est encore la tête [illegible] de sa nourrice, s'il prend le [illegible] pour un fusil, tout cela se [illegible] au soleil.

[illegible] a eu [illegible] quelques modifications [illegible] ministère espagnol: M. [illegible] la guerre, a été remplacé par le [illegible] (ex-gouverneur de Cuba), et M. [illegible] ministre des finances, a été [illegible]. Deux des anciens minis[illegible] emprisonnés, M. Arcudia, dans le [illegible] et M. Calomarde dans le fort [illegible], où il doit se prépa[illegible] [illegible] ouvert en Galice un complot qui avait [illegible] rétablissement de l'ancienne dynas[illegible] [illegible] majors, [illegible] Ernest, de [illegible] présumés d'y [illegible] été arrêtés et emprisonnés. [illegible] reconnu par la confédé[illegible]. Il paraît qu'il ne se rendra pas [illegible] automne prochain.

[illegible] de Bogota, du 14 octobre, annon[illegible] a été déclarée entre cette ré[illegible] la Nouvelle Grenade.

[illegible] gent profondément la situation [illegible] pays sentent naître, à la fois, [illegible] sombre appréhension et un [illegible]. Le cœur du patriote se gon[illegible] de ce qui se passe mainte[illegible] Caroline du Sud et ne peut se dé[illegible] anxiété en cherchant à percer [illegible] réserve. Ce système si im[illegible] a faussement donné le nom d'*a*[illegible] [illegible] encore sur notre pays, fatigue [illegible] entreprise d'un grand peuple, [illegible] de tant d'états, de tant d'empi[illegible] [illegible] irail de deuil a passé devant [illegible] nous défendre [illegible] du dé[illegible] d'un sentiment de crainte, en [illegible] qui se préparent pour [illegible] déjà commencé. Le rem[illegible] nos institutions républicaines [illegible] la puissance des forces accu[illegible] et déjà, nous voyons approcher [illegible] visibles rivages le torrent qui [illegible] Europe.

[illegible] griefs qui pèsent non [illegible] Caroline mais sur tout le sud, et [illegible] état à la rebellion. Nous es[illegible] assez de magnanimité pour re[illegible] qui nous dégrade nous es[illegible] de notre commune patrie et de [illegible], au moment du danger ferait [illegible] esprit de concession et que [illegible] ferait sentir son influence du [illegible] nous l'espérions, et nous [illegible] Mais comment notre espoir a-t-il [illegible].

[illegible] dangers qui menaçaient notre [illegible] quelles concessions a-t-on fait? [illegible] tarif a [illegible] dim[illegible] [illegible] [illegible] garantie telle que le monopo[illegible] [illegible] doit être [illegible] ruine des [illegible] [illegible] quelque [illegible] ils ont [illegible] [illegible] vernement, a[illegible] tous [illegible] sauraient y adhérer.

[illegible] la Louisiane, où [illegible] [illegible] ce système artificiel [illegible] [illegible] jouissez de po[illegible] [illegible] de la lég[illegible] [illegible] au tarif sont loin [illegible] [illegible] planteurs ne comprennent pas [illegible] serait réduit au [illegible] manufactu[illegible] [illegible] protection [illegible] [illegible]. Et comme [illegible] *protégés*, il suit que a[illegible] [illegible] à l'*abominable* [illegible] républi[illegible] [illegible] au congrès [illegible] [illegible] s'et[illegible] obten[illegible] [illegible] afin de rétablir la paix publique. [illegible] peut-[illegible] plus de produits [illegible] aucun autre état de l'Union. [illegible] [illegible] de quelques cotonnades la [illegible] elle les tire tous du nord, et, [illegible] protecteur," elle paie directement [illegible] sur chacun un droit qui s'élève à

[illegible] manufact[illegible] [illegible] pour chaque piastre accordée aux planteurs de la Louisiane, nous ne nous régit plus; et cependant il nous faut contri[illegible] pour notre part à la protection d'autres inté[illegible] rêts plus [illegible].

Dites que c'est de l'injustice, de l'oppression; le seul remède à y apporter n'en sera pas moins [illegible] [illegible] [illegible]. Nous ne sommes pas nul[illegible] [illegible] le sens des Caroliniens. Le [illegible] [illegible] ment [illegible] out le [illegible] trop long[illegible] [illegible] sagi[illegible] [illegible] que la majorité est [illegible] ite puissante et que la constitution n'est qu'un morceau de parchemin déposé dans les archives du département de [illegible] qui ne peut jamais con[illegible] trevenir à la volonté [illegible] majorité. Cette [illegible] trine est celle de la vieille école fédérale. Jo[illegible] Quincy siégeant [illegible] le sénat national y pro[illegible] posa une fois de brûler la constitution, et d'y subs[illegible] tituer la volonté de la majorité. Cette proposition parut horrible [illegible] publi[illegible] et fut plon[illegible] [illegible] oubli [illegible] ses auxquelles M. Ad[illegible] depuis [illegible] locale [illegible] [illegible] ses perdues [illegible] [illegible]." Mais quoique la constitution n'ait pas été livrée aux flammes elle est tombée dernièrement en désuétude, et la volonté de la majorité nous gouverne. L'aristocratie [illegible] avoir obtenu la majorité dans le [illegible] nation, a imposé au peuple américain une politique basse, timorée, dé[illegible] gradante, qui, en même temps qu'elle humilie et appauvrit la nation, l'expose aux discordes et à la rebellion au dedans, et au mépris et à l'insulte au dehors, par cette absurdité d'un peuple libre qui entreprend d'entraver le commerce. C'est Xercès fouettant les vagues qui ont brisé son pont!

Par ce système l'honneur d'un glorieux peuple, qui il y a à peine quelques années, a rabaissé la [illegible] d'une nation puissante, est terni; les lauriers conquis sur cent champs de bataille se fa[illegible] nent entre les mains de faux patriotes et de déma[illegible] gogues sectionnels; l'esprit national se perd; l'a[illegible] mour de la gloire fait place à l'amour des richesses: tels sont les maux qui résultent d'un funeste systè[illegible] me d'expédients et de fausse économie.

Voilà les principaux points de notre horizon po[illegible] litique. C'est à Henry Clay et à son système amé[illegible] ricain qu'il faut en attribuer l'état actuel. Pour marcher à ses fins la constitution a été violée; il y a eu usurpation de pouvoir; le peuple a été jeté dans cette voie; et les droits sacrés d'hommes libres n'ont plus inspiré que la plus profonde indifférence. L'argent est devenu tout-puissant; et le peuple s'est tellement laissé circonvenir par son influence, qu'il tremblerait à l'idée que ses patriotiques ancê[illegible] tres vont briser le marbre de leurs tombes pour venir répudier leur progéniture dégénérée.

Un rayon d'espoir [illegible] encore cette triste pers[illegible] pective. Le peuple ne sera pas toujours trompé. Notre situation, pour être critique, n'est pas déses[illegible] pérée. La sagesse nous montre la voie dans laquel[illegible] le nous marcherons à la sécurité. *Le sang américain ne doit pas être versé par des Américains.* Qu'on forme autour des rebelles un rempart impénétra[illegible] ble, qu'on empêche leurs doctrines incendiaires de se répandre, mais pour l'amour de notre commune patrie, pour le souvenir de Camden et d'Eutaw, que le sang des Caroliniens ne soit pas répandu. Le temps, ce réparateur de tous les maux, remé[illegible] diera aux torts dont nous nous plaignons, et nous pourrons encore vivre heureux et unis. Mais pour nous assurer ce résultat, il faut que les peuples des autres états ne perdent pas de vue deux vertus es[illegible] sentielles—la tolérance et le courage. Il faut qu'ils ouvrent les yeux aux dangers qui les environnent, s'ils ne veulent pas que leurs libertés soient ense[illegible] velies dans la même tombe que celles des ancien[illegible] nes républiques; et que l'anarchie qui règne dans un état voisin, ou peut-être même l'esclavage, soit le partage de leur postérité.

L'élection d'Andrew Jackson à la présidence est le symptôme du raffermissement de l'opinion pu[illegible] blique. M. Clay, le père du système contre lequel se révolte la Caroline, n'a obtenu que 49 voix, tan[illegible] dis que Jackson en a eu 230. Une fois en état de convalescence nous n'aurons plus à craindre une rechute. Le peuple, que bercent les rêves d'une fausse philosophie, se réveillera, et, rejetant ce sys[illegible] tème qui pèse sur lui comme un cauchemar, se lè[illegible] vera dans toute la majesté d'une grande et magna[illegible] nime nation, revendiquera ses droits avec vigueur et courage, et apprendra aux monopoleurs le res[illegible] pect qu'ils doivent à sa souveraineté.

C'est dans ce dénouement que nous plaçons no[illegible] tre espoir.

PROGRÈS DE LA LIBERTÉ.

C'est une chose digne de remarque et qui ne saurait plus être révoquée en doute, par les esprits même les plus prévenus, que ce besoin de liberté qui pousse la plupart des pays dans la voie des améliorations. Voyez plutôt l'Allemagne, où tant de préjugés gothiques pa[illegible] raissent encore devoir s'opposer à l'influence des idées libérales: chaque jour la cause des lumières y fait de nouveaux progrès. Le réveil de la liberté y vit naître l'an dernier les constitutions de Brunswick, de la Saxe et de Hesse-Cassel: d'autres pays jouissaient déjà des avantages du régime représentatif. Le bienfait de la presse libérale veut s'étendre. Le Hanovre hâte de toutes ses forces son accomplissement. D'un autre côté les états de Hohenzollern-Sigmaringen, convo[illegible] qués par leur prince à l'effet d'élaborer un pacte consti[illegible] tutionnel, favorisent cet élan du peuple germanique e[illegible] marchent de concert avec les opinions libérales qui sont en marche et que rien ne fera rétrograder.

Sur la vaste surface de l'Europe, quelques souverains s'efforcent de comprimer leur action: ils pourront même y réussir pendant un certain temps; mais l'explosion qui s'en suivra n'en sera que plus terrible; et quand ils croiront avoir bien affermi le siège de leur tyrannie, tout-à-coup ils sentiront trembler le sol, et ils verront s'ouvrir le gouffre qui doit les dévorer. Heureux les peuples qui peuvent améliorer leurs institutions sans l'aide de ces violentes secousses toujours accompa[illegible] gnées de tant de désastres! Heureux les princes qui cèdent à l'impulsion des idées populaires, tandis qu'il en est temps encore! car, de prétendre aujourd'hui leur opposer une barrière, [illegible] nous le répétons, la plus insigne des folies. Eh! qu'on jette donc encore une fois les yeux sur cette Allemagne qu'on disait en[illegible] dormie dans ses chaînes! [illegible] qu'on se rappelle la force avec laquelle [illegible] révolutionnaire s'y est manifesté [illegible] dernier! [illegible] qu'on regarde [illegible] ce qui s'y passe aujourd'hui [illegible] le calme profond des assemblées législatives!

Déjà elles commencent à s'attaquer à ce comité oc[illegible] culte, à cette chambre obscure, [illegible] en secret [illegible] [illegible] des destinées de ce vaste pays, [illegible] diète [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'être [illegible] [illegible] petit [illegible], il est vrai, [illegible] que l'on se garde d'en [illegible] dans les régions de la [illegible] il sera répété [illegible] de concert de [illegible] la superbe diète d'ac[illegible] [illegible] long-temps repoussé.

[illegible] béliers de la presse triomphent [illegible] le l'ostracisme aristocratique, le [illegible] en retraite sous les efforts de l'opi[illegible] [illegible] nationale.

[illegible] parlement anglais criant [illegible] martyre d'ignominie, et ouvrant une voie [illegible] émancipation [illegible].

[illegible] dogue est vaincu: [illegible] sur son tombeau [illegible] qui lui dit: Tu vivras! le France acquitte [illegible] [illegible].

D. I.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

[illegible] assemblée nombreuse et respectable des habitans des faubourgs supérieurs de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] à l'Hôtel de Bi[illegible] hop, pour délibérer sur les moyens d'obtenir une division de la ville et l'établissement d'une muni[illegible] cipalité distincte et indépendante de celle exis[illegible] tante, pour le gouvernement local desdits fau[illegible] bourgs, l'honorable SAMUEL H. HARPER, fut ap[illegible] pelé au fauteuil, et Messrs. PIERRE LAIDLAW, et FRANKLIN W. LEA, furent nommés secré[illegible] taires; le président ayant fait connaître le but [illegible]

1° Résolu que dans l'opinion de cette as[illegible] semblée il est à désirer que les 6e, et 7e. districts soient séparés de la juridiction du Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans, et qu'une incorpo[illegible] ration distincte desdits districts serait très-avan[illegible] tageuse à la ville en général, en ce qu'elle pro[illegible] duirait une grande émulation pour ce qui a rap[illegible] port aux améliorations des différens quartiers de la ville, et que les intérêts des planteurs de l'Etat en retireraient un grand avantage.

2° Résolu qu'il soit présenté une pétition à la Législature de l'Etat, demandant que les faubourgs de la Nouvelle-Orléans compris dans les 6e, et 7e districts soient incorporés.

3° Résolu qu'il soit nommé un comité char[illegible] gé de rédiger un plan d'administration pour être soumis à la Législature.

4° Résolu qu'il soit nommé un comité pour faire signer la pétition.

5° Résolu que le dit comité soit autorisé à présenter la pétition et le projet d'incorporation à la Législature.

[illegible] Résolu que l'acte d'incorporation soit soumis à l'inspection d'une nouvelle assem[illegible] blée.

Sur motion de M. F. W. Lea:

Résolu que Messrs. Sam. Livermore, Charles Genois, Levi Pierce, John Linton, forment le comité chargé de rédiger une pétition et un plan d'administration pour le gouvernement de la nouvelle corporation.

Résolu que le juge Harper soit adjoint à ce comité.

Sur motion:

Résolu que les personnes suivantes soient nommées membres du comité chargé de faire si[illegible] gner la pétition: Joshua Baldwin, J. P. Ereret, Thomas Banks, J. B. Génois, J. P. Tourné, J. W. Lavillebeuve, Thomas Soulet, Harvey Nor[illegible] ton, Peter Laidlaw, R. M. Carter, John Nichol[illegible] son, Wm. McKean, P. L. Dubourg, Pre. Cail[illegible] lou, Charles Diamond, D. C. Hotchkiss, Charles Byrne, A. Foucher et Pre. Rivière.

Sur motion de M. F. W. Lea.

Résolu que le comité chargé de la rédaction de la pétition et du plan, soit autorisé, aussitôt qu'il sera prêt, à convoquer par la voie des jour[illegible] naux, une nouvelle assemblée pour lui soumettre son travail.

Sur motion de M. John Macready.

Résolu que ces résolutions signées par le pré[illegible] sident et les secrétaires, soient publiées en an[illegible] glais et en français, dans les journaux de cette ville.

Sur motion l'assemblée s'est ajournée.

SAM. H. HARPER, Président,

PETER LAIDLAW, | Secrétaires.
FRANKLIN W. LEA, |

(Correspondance de l'*Abeille.*)

POINTE COUPÉE, le 22 nov. 1832.

SECONDE LETTRE A UN DISCIPLE DE COLBERT. (*Suite et fin.*)

Dans Voltaire l'orgueil fut à la fois la base et le couronnement des horribles passions qui firent de son âme une des plus atroces. Dans tout le cours de sa vie il montre un caractère altier, un désir brûlant de paraître et de s'élever au dessus des autres à quelque prix que ce soit; il traite avec un mépris révoltant les auteurs les plus cé[illegible] lèbres et les plus universellement estimés. "La Fontaine, qui est le génie le plus original qui ait paru, le poète de la nature, appelé à juste titre "inimitable," n'a, selon Voltaire, fait qu'environ trente bonnes fables. Boileau, dont la versifica[illegible] tion aussi nombreuse que correcte offre un na[illegible] turel, une fécondité d'imagination, une variété de pensées, une élégance de style, une finesse d'expression et toutes les autres qualités, toutes les graces qui plaisent, qui attachent et qui lui font mériter le glorieux nom de "poète Français" manquait, selon Voltaire, des qualités les plus essentielles à un poète, "il ne savait parler ni à l'imagination ni au cœur." Bossuet, la lumière, l'appui et l'ornement de l'église de France; Bos[illegible] suet, ce génie vaste, profond, sublime; Bossuet, dont les écrits immortels n'ont point eu d'imita[illegible] teurs, a fait, selon Voltaire, des "déclamations capables d'amuser les enfants." Or d'après ces outrages grossiers faits aux plus grands hommes on conçoit que l'indigne philosophe fut un hom[illegible] me méprisable.

Enfin tout le monde connaît sa détestable hy[illegible] pocrisie, je n'en rapporterai ici qu'un trait parce qu'il est peut-être le plus ignoré, quoiqu'il soit le plus révoltant. C'était toujours à quelque con[illegible] fident choisi qu'il faisait connaître clairement son extrême aversion pour tout ce qu'il y a de plus vénérable et de plus saint. Il écrivit au marquis d'Argenson, (mars 1754) "Très révérend père en Diable et très cher frère !.....souvenez-vous de la parole sacrée que nous nous sommes donnée dans le caveau de Lucifer, de ne jamais croire un mot des tracasseries que pourraient nous faire les esprits immondes déguisés en anges de lumière, c'est-à-dire les prêtres." Et c'est peu de jours après cette énergique profession d'impiété, ce serment prêté dans le caveau de Lucifer de ne rien croire des célestes vérités qu'enseignent les ministres du Christ, que Voltaire, en exil à Col[illegible] mar, ose avec son secrétaire, qu'il avait engagé à faire le même sacrilège, se présenter à la table sacrée, et communier publiquement !!! Y eut-il jamais hypocrisie plus ignoble?

Voilà, M. le rédacteur, ce que j'avais à démon[illegible] trer au disciple de Colbert. Maintenant j'entre[illegible] vois de la part de quelques esprits le reproche d'homme fâcheux. A cela je réponds que c'est l'histoire qui a accusé le philosophe et non pas moi—Homme fâcheux!—Mais, oui, je suis hom[illegible] me fâcheux à ce titre. Mon caractère a armé ma plume: Mais depuis quand le prêtre ne peut-il plus juger en écrivain ou en moraliste?—Voltaire ou[illegible] vrit les veines de notre civilisation—Oui, et le sang coula, et la France fut quelques années ca[illegible] davre. Oui, il ouvrit les veines de la civilisation et la civilisation fut éteinte. Quoi! Voltaire fit du bien à la civilisation! mais qu'est-ce donc que la civilisation? une boite de Pandore? Il fut l'a[illegible] pôtre de la liberté!—*tant mieux*: je suis son dis[illegible] ciple; mais il n'eut que le triste succès de rafi[illegible] ner la licence, et il la rafina. Le patriarche fut-il donc philosophe? Non. J'offre à en donner les preuves au disciple. Fut-il l'ami de l'homme? Non. Lisez quelle page que ce soit de son "Can[illegible] dide."

Quant à la promesse que j'ai faite au ci-des[illegible] sus disciple de lui démontrer qu'il est en ar[illegible] rière de cette philosophie, j'offre encore de le prou[illegible] ver sans qu'il se mette sur la croupe de Voltaire.

Agréez, M. le Rédacteur, &c.

L'abbé DE L'HOSTE,
Curé de la Pointe Coupée.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 12 octobre.

[illegible] dit que le *Moniteur* de demain contiendra une nomination de pairs, ou au moins que le conseil a dû s'en occuper aujourd'hui. Cette promotion fera sor[illegible] tir plusieurs députés de la chambre élective, dont MM. Louis et Girod (de l'Ain) viennent d'être tirés pour passer dans l'autre chambre, et il s'ensuivra une con[illegible] vocation immédiate de plusieurs collèges électoraux. [illegible] *Nouvelliste* ne craint pas de prophétiser que les choix des électeurs répondront à la composition du nouveau cabinet; c'est avec la même assurance que les journaux ministériels faisaient des *prédictions* semblables sous le ministère du 8 août. Mais les électeurs sauront prouver qu'ils ne sont pas des doc[illegible] trinaires que [illegible].

[illegible] [illegible] ne sont [illegible] et les arts restent [illegible] peu de ventes. Les cotons Fernams et [illegible], ont éprouvé une hausse remarquable.

Les ventes n'ont été qu'à 1608 balles, dont 750 Géor[illegible] gie, Tennessee et autres courtes soies de 16 1/2 à 19 sous; 352 Louisiane de 17 à 21; le reste a été fait en Fernam[illegible] buco et en Bahia. Les longues soies de la Géorgie sont stationnaires.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Crescent, Rogers, Havre, A. Quertier & Boutin.
Brick Billow, Laurence, New-York, [illegible] Marston.

ARRIVÉS.

Bateau de [illegible] que Porp [illegible] Marshal, avec le [illegible] Orcens. Il rapporte 9 voiles aux passes et 15 au [illegible].

Navire Orleans, Leslie, de New-York.

Bateau à vapeur Reinder, Miller, des Arkansas, avec du coton.

MEMORANDA.

En charge à Bordeaux pour ce port, l'Authentic, partant le [illegible] embre.

Parti du Hâvre pour ce port, 10 oct. le Cassender, Davenport.

Arrivé d'ici à Bordeaux, 14 oct. le Merrimack, [illegible].
Arrivé d'ici à Marseille, 12 oct. le Venus, Passano.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 13 DECEMBRE 1832.

FIORELLA,

Opéra en trois actes.

Le spectacle sera terminé par

PHILIBERT MARIÉ,

Comédie vaudeville en un acte.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames et messieurs de cette ville que la souscription des Bals de société est ouverte; les personnes qui dési[illegible] rent y souscrire sont priées de s'adresser chez M. J. Davis, ou à E. BERTUS.

N° B. Les Bals masqués commenceront le samedi 22 décembre, et continueront pendant toute la saison.
11 déc.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

POUR L'OUVERTURE.

SAMEDI PROCHAIN, 15 DÉCEMBRE 1832,

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée, Cavalier, $1.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes et manteaux &c. 12 déc.

AVIS.—Toutes personnes, qui doivent à la succes[illegible] sion de feu Frédéric Debellande, sont invitées à solder leurs mémoires au soussigné, et toutes cel[illegible] les qui ont des réclamations contre la dite succes[illegible] sion, voudront bien lui remettre leurs comptes.

P. AUVRAY, curateur,
12 déc—3.10j rue des Tchoupitoulas, No. 369.

AVIS.—Les personnes qui doivent à Adolphe Gil[illegible] ly, sont priées de payer dans le plus bref délai, entre les mains du syndic des créanciers.

12 déc—3 E. LABAY.

EN débarquement du navire Hewes, venant de Bor[illegible] deaux, et à vendre par PRE. LAFAYE, au magasin de M. Fauché Cougot, No. 137, rue Royale où sur la Levée, ces jours-ci:

SAVOIR:

Vins en barriques, haut St. Emillion des années 1822, 1823 et 1827;
Do. en barriques, haut Canon, do. 1825 et 1827;
Do. do. St. Emillion 2me. cru, do. 1825 et 1827;
Do. do. Côte Fronsac ou petit Canon, 1827;
Do. do. Grave premier, 1er. cru, do. 1827;
Do. Blanc doux de Bergerac en demi barri[illegible] riques, 1825 et 1827;
Eau-de-Vie de Cognac de l'année 1822;
Vin de St. Emillion en caisses des années 1818, 1819 et 1822;
Do. Blanc Grave Barsac en caisses de 1827 et 1822;
Do. Muscat en caisses de 1822;
Do. Blanc doux, de Bergerac de 1825;
Do. Rouge ponceret en caisses, de 1819;
Anisette, qualité supérieure et Liqueurs superfines;
Lentilles en barils;
Graines de [illegible] pour les oiseaux;
Sangsues de Hongrie, à vendre chez M. Blanchet, pharmacien. Le tout garanti. Vins naturels des crûs annoncés, et à vendre à des prix modérés. On trou[illegible] vera le vin en caisse chez MM. Dufour & Dessain.
[illegible] déc—1m.

CIGARRES ESPAGNOLES—100,000, à vendre par THAYER, HURD & CO.
12 déc [illegible] Magasin, No. 29.

SOULIERS ET BRODEQUINS.

12 CAISSES souliers et brodequins, récemment reçus, et à vendre par
THAYER, HURD & CO.
12 déc rue des Magasins, No. 29.

MARCHANDISES DE SAISON.—En débar[illegible] quement du navire paquebot Cincinnati, de New-York, et à vendre par les soussignés: 1 caisse satin riche, couleurs assorties; 1 do. bas de soie noire, pour dames: 1 do. mouchoir poulins; 1 do. cravates de soie à la mode; 1 do. parapluies français; 1 do. soie à coudre; 1 do. peignes imitation écaille.

P. E & O SORBE,
12 déc rue Royale, No. 118.

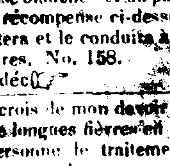

$25 De RECOMPENSE.

S'est absenté de chez moi il y a environ trois semaines le nègre nommé SAM, âgé d'environ 25 à 26 ans, taille de 5 pieds 5 pouces français, ou environ, ayant une forte cicatrice au frond; il était vêtu au moment de son absence, d'un gilet de draps gris, une chemise blanche et un pantalon de cotonnade.

La récompense ci-dessus seront donnée à celui qui l'arrêtera et le conduira à la geole ou chez moi, rue de Chartres, No. 158.

12 déc DARAM.

JE crois de mon devoir de signaler au public la cure de longues fièvres et frisson que vient d'opérer en ma personne le traitement du Docteur RAPALO, que je recommande avec empressement à celles qui pour[illegible] raient s'en trouver atteintes, et prie en même temps ce Monsieur de recevoir par cette voie le témoignage de ma parfaite reconnaissance.

Nlle. Orléans, le 11 décembre 1832.

EDOUARD DOUVILLIER.
12 déc E. L. DOUVILLIER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments*—Samedi, 22 du courant, à midi, il sera vendu au domicile de feu Terence Kernion, au coin des rues Roynie et de l'Hôpital, une quantité de meubles meublants et une batterie de cuisine. *Plus:* 3 chevaux, 1 ou 2 charrettes, drays et harnais; le tout appartenant à la succession du dit Terence Kernion.

Conditions: Le mobilier et la batterie de cuisine comptant; et les chevaux, charrettes, drays et har[illegible] nais à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfac[illegible] tion. Par ordre de la Cour.

12 déc MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments*—Lundi, 24 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, 48 actions de la Ban[illegible] que de Cité de la Nouvelle-Orléans, et le même jour, à 4 heures de l'après midi il sera vendu dans la rue Delord, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvel[illegible] le-Levée, une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine, le tout pour le compte de la succession de feu Samuel Hart. Conditions Comptant.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE,
12 déc Reg. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des testaments*—Lundi, 14 janvier, 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, savoir: la mulatresse Polly, le mulâtre Jefferson, le nègre Bill, et un négrillon nommé John, âgé de 7 ans (*ayant une affection scrofuleuse*) pour compte de la succession de Samuel Hart.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant W. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

LETTRES DE CHANGE—Sur Paris, Marseille, New-York et [illegible], à vendre par
4 déc [illegible] NICOLET & CO.

M. HORTEAUX, artiste du Théâtre de la Nou[illegible] velle Orléans, ex-chanteur de l'Académie de musique de Paris, a l'honneur de prévenir Mrs. et Mmes. les amateurs, qu'il se propose de donner des le[illegible] çons de chant. S'adresser rue St. Pierre, No. 154.
11 déc—3

CAFÉ de la Havane, à vendre par
10 nov [illegible]

[illegible] PO[illegible] [illegible] (navire [illegible])
La belle [illegible], fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, [illegible] MARY A. FRANCES, [illegible]
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine [illegible]
[illegible] HARDISON DE [illegible]
[illegible] rue [illegible] No. 157.

A LOUER.

Terrains et [illegible] à [illegible] au [illegible] Washington. Ces terrains sont situés près du fleuve et propres à faire le commerce [illegible]. S'adresser à AUGUSTE GOUY & CO.
10 déc Rue Royale, No. 188.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

2me CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu Jeudi [illegible]

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1	LOT DE	$	5,000	$ 5,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
[illegible]	"	"	800	800
[illegible]	"	"	625	625
[illegible]	"	"	[illegible]00	1,000
[illegible]	"	"	[illegible]00	1,800
[illegible]	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS.

BILLET ENTIER.................. $ 4
DEMI BILLET.................. 2
QUART DE BILLET.................. 1

Chaque [illegible] ne peut gagner moins [illegible] SEIZE PIASTRES; [illegible] [illegible] proportion.

7 décembre J. B. FAGET, Directeur.

COUR DES PREUVES.—[illegible] *Régistre des Testaments.*—Samedi, 22 du courant, une heure de l'après midi, il sera vendu dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, une armoire d'acajou, chaises, tables, &c. *Plus:* un lot d'argenterie pesant 64 onces, et un cheval, le tout pour le compte de la succession de feu Joseph Monroe [illegible] [illegible]. Par ordre de la Cour.

12 déc MARTIN BLACHE, reg.

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne qui peut fournir de bonnes recom[illegible] mandations, qui connait la ville, parle et écrit les langues Française et Anglaise, désirerait trouver de l'emploi comme commis dans une maison de commer[illegible] ce ou dans un magasin de détail. S'adresser par lettre à A. au bureau de cette feuille. 11 déc.

CHEVREUIL TROUVÉ.

IL a été trouvé ces jours derniers, sur la Levée, près des magasins bleus, un petit chevreuil, sans marques apparents. Le propriétaire pourra le récla[illegible] mer en s'adressant au dit magasin, comptoir de M. Stevan Ruff, et en payant les frais. 11 déc—3

REÇU par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de glaces encadrées, de diverses grandeur; toilettes pour dames, dites duchesses, en acajou; miroirs à barbe, mobiles sur colonne.

Ainsi qu'un grand assortiment général de marchan[illegible] dises de nouveautés, telles que, chapeaux, bonnets en cabinet et en blonde, mérinos en pièce, manteaux en mérinos, fichus, toiles, écharpes, robes montées en blonde, robes mousseline brodées, indiennes à très bon marché, &c. par BRIGOT.

Encoignure Royale et St. Louis.

Nota. On demande une bonne ouvrière en modes pour chapeaux. 11 déc—4

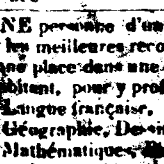

CHASSEURS-A-CHE[illegible] VAL D'ORLEANS,

Dimanche prochain, 16 du cou[illegible] rant, à 9 heures précises du matin, la Compagnie se réunira, à la Bourse Hewlett, en grand unifor[illegible] me et à pied.

Par ordre du capitaine.

11 déc BARTHET, fourrier.

UNE personne d'un âge mûr et qui peut fournir les meilleures recommandations, désirerait trou[illegible] ver une place dans une des paroisses de l'état ou chez un habitant, pour y professer:

Langue française, Ecriture,
Géographie, Dessin,
Mathématiques, Physique &c. &c.

Pour les renseignements, s'adresser à MM. J. & A. Delpit, rue de Chartres, No. 108. 10 déc—3f

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu *St. George de la Valette;* d'avoir à présen[illegible] ter aux soussignés une note du montant de leurs cré[illegible] ances et des titres sur lesquels elles sont fondées.— Avis est également donné à ceux qui doivent à la mê[illegible] me succession, d'avoir à payer dans le plus bref délai.

A. DELPIT,
L. VIVIEN,
Exécuteurs Testamentaires, rue de Chartres, No. 108. 10 déc—3

CAFÉ—110 [illegible] reçus par le brick Josephine, à vendre par
10 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

15 BOUCAUTS de sucre, en débarquement de la goël. Ste. Anne, vis-à-vis la rue St. Pierre, et à vendre par
10 déc BLANC & BRUGIER.

TRAITES sur Londres, à vendre par
10 déc A. QUERTIER & [illegible]

REÇU par les derniers arrivages de France [illegible] gleterre, et du nord:

Gaudron et brai en gros barils,
2500 marmites françaises assorties de 1 à 108 pts.
2000 livres fil à seine et lignes de pêche, français, assorti.
12 jeux de garnitures de portes, à coulisse;
150 charrues françaises de 6 à 12 pouces.
Potagers assortis, longs et carrés.

F. PASC[illegible],
10 déc [illegible] rue de la Levée, No. 55.

DOMESTIQUES.

ON demande de suite une cuisinière et une femme de chambre, sans enfans; on préfèrerait des [illegible] de couleur. Plus; un nègre ou mulâtre [illegible] [illegible], s'adresser à l'imprimerie de M. G[illegible] [illegible] les rues de Chartres et Bienville. 10 déc 3.

IL a été trouvé sous la Levée, près [illegible] en face de la ville, un vieux porte-feuille de maro[illegible] quin rouge, contenant [illegible] papiers qui [illegible] appartenir au capitaine [illegible], de la goëlette N[illegible] York. Le propriétaire pourra le réclamer au bureau de cette feuille, où il lui sera remis, en sur lui prou[illegible] vant sa propriété et payant les frais d'insertion.
10 déc

AVIS AUX DAMES

REÇUS par la Cécilia, de Nantes, [illegible] pour dames et pantoufles fourrées pour hommes et femmes, à vendre chez les soussignés
AUGUSTE GOUY & CO.
10 déc Rue Royale, [illegible]

IL a été trouvé ce matin à 4 heures [illegible] quette de la rue de Chartres, entre St. Louis [illegible] [illegible] Ce[illegible] [illegible] pourra le réclamer en s'adressant au bureau de l'*Abeille*, et payant les [illegible] [illegible].

MODES—[illegible] caisses [illegible] reçues par la voie du nord et en débarquement du navire George, [illegible] chapeaux [illegible] dames, du der[illegible] nier goût, et à vendre par le soussigné
8 déc P. LAG[illegible]

LETTRES DE CHANGE sur New-York [illegible] à vendre par
J. OG[illegible]
7 déc rue du Ca[illegible] No. 57.

31 BARILLETS beurre du Missouri [illegible] huile palmachristi, récemment [illegible] à vendre par
GRAY DURRIVE & CO.
7 [illegible] Rue de la Nlle. Levée No. 38.

LA société de commerce qui existait dans cette ville sous la raison d'*Arnous & Pédron* se trouvant dissoute par le décès de V. Pédron, M. Arnous, léga[illegible] taire universel du défunt, reste seul liquidataire de la société. Il invite ceux qui doivent à la dite société ainsi que ceux à qui il pourrait être dû à se présenter chez MM. Blondeau, Réveille & Co. pour régler de compte. 5 déc—6.

AVIS INTERESSANT.

THEORIE et pratique de trois langues (anglaise, française et espagnole) comparées et facilement apprises, en un petit volume, prix $1. chez M. Bois[illegible] [illegible], rue Royale, No. 137. 1 déc—1m.

[illegible] à la Bourse, [illegible] âgée d'environ 22 ans, bonne [illegible] et domestique de maison; acclimatée [illegible] [illegible] ment garantie.

Conditions: [illegible] mois de crédit en billets endos[illegible] sés à [illegible] et hypothèque jusqu'au parfait paie[illegible] ment. 12 déc.

[illegible]

[illegible] à midi, à la Bourse, [illegible] et sa fille F[illegible] [illegible] bonne cuisinière, blan[illegible] [illegible], parlant français et anglais, [illegible] le pays. Fanny, sa fille, âgée de 3 [illegible] des vices et maladies pré[illegible] [illegible].

Les actes de vente seront [illegible] notaire public, aux frais [illegible]. 12 déc.

[illegible] P. MOSSY.

JEUDI 13 courant, à midi, il sera vendu à [illegible] [illegible] et solide [illegible] W. A. TUR[illegible] NER du port de 550 à 600 [illegible], tirant [illegible] et très convenable pour les voyages du [illegible].

Comptant, ou quatre mois de terme ajoutant l'intérêt de la banque, avec billet endossé [illegible]. 11 déc.

PAR JACOB LEVY.

[illegible] vendu de cette manière, [illegible] au magasin No. 20, rue [illegible] [illegible] souliers et brodequins; 100 [illegible] 20 balles flannelle; 40 do. [illegible] toile à draps, 100 caisses [illegible] Ces marchandises sont en débarque[illegible] [illegible] elles seront vendues [illegible]. 11 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

[illegible] 15 du courant, à midi, à la Bourse, [illegible] l'esclave [illegible] DIA, âgée d'environ 20 [illegible] parlant l'anglais et le [illegible] bonne domestique, [illegible] maison, et gardienne d'enfants, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, elle [illegible] un bon caractère, pleinement garantie.

Conditions; 4 mois de crédit, en billet endossé et [illegible] jusqu'à parfait paiement. 11 déc.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI 1[illegible] à midi, à la Bourse, il sera vendu l'esclave [illegible] aroline, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, bonne blanchisseuse, couturière, cui[illegible] sinière et repasseuse, [illegible] son âge, depuis 20 mois dans le pays, pleinement garantie.

[illegible]: $300 payable au 1er. avril, en un bil[illegible] let endossé, et le reste comptant. 11 déc.

PAR JACOB LEVY.

SAMEDI, 15 décembre il sera vendu, à la Bourse, à midi, l'esclave F[illegible] âgée de 18 ans, elle est depuis l'enfance dans le pays [illegible] parle le français et l'anglais, c'est un excellent [illegible] elle lave, repasse et plisse, a servi comme blanchisseuse pendant 18 mois, [illegible] appartient au même maître depuis 5 ans, et est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la [illegible].

Conditions; 6 mois de crédit, en un billet endossé avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Carlile Pol[illegible] lock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 10 déc.

PAR JOSEPH LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, le vendredi 14 décembre prochain, à 10 heures et demie du matin, rue March, entre Tchoupitoulas et Religieuses, faubourg de l'Annon[illegible] ciation,—Une quantité de madriers, voliches, planches, lattes, bois [illegible] &c. Conditions: au moment de la vente. 9 déc—6

PAR P. DOMINGON.

LE mercredi, 12 décembre, il sera vendu dans le magasin No. 88, rue de Chartres, un assortiment de marchandises sèches, abandonnées par Adolphe Gilly à ses créanciers, consistant en bas pour hommes et femmes et enfants, caliers, mousseline, étoffes de soie pour robes; cotonnade, flanelle de diverses nuan[illegible] ces, schals crêpe gants, indiennes françaises, bombazet, couvertures, velours de soie, peignes nécessaires, pour fermoirs [illegible] pour hommes. *Aussi* [illegible] vitrières, comptoirs, etagères, le tout neuf, mobilier consistant en sopha, tables, lits, chaises, baromètre &c.

Aussi: Une négresse âgée d'environ 24 ans, avec sa fille, âgée de 4 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi. 8 déc.

PAR F. DUTILLET.

LE 27 décembre courant il sera vendu, à la Bourse Hewlett, à une heure,

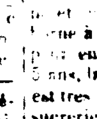

Une HABITATION située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-O. [illegible] sur le même bord du fleuve, [illegible] 45 arpens de face sur [illegible] [illegible] 40 de profondeur. Cette ha[illegible] bitation [illegible] est parfaitement fos[illegible] soyée, avec [illegible] canaux principaux, un à chaque bor[illegible] [illegible] et [illegible] lieu, avec un canal latéral qui va d'une [illegible] à l'autre. Les autres fossés mineurs sont d'ar[illegible] [illegible] en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briquetée entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie à peu de frais; maison de [illegible], hôpital, cases à nègres &c., ayant besoin de réparations.

L'habitation sera d'abord offerte et vendue en un seul lot, et si elle n'est pas vendue de cette manière, elle le sera par [illegible] arpents ou plus, à la convenance des acquéreurs.

Conditions *de la vente:* Un quart à 8 mois, un quart [illegible] quart à deux ans, et un quart à [illegible] ans, en [illegible] endossés, à satisfaction et hypothèque spé[illegible] ciale jusqu'à parfait paiement. Les personnes qui dé[illegible] sireraient [illegible] à l'amiable avant le jour de la vente pour une partie ou le tout, peuvent s'adresser à M. F. S. M. Coiron, sur les lieux; et en ville à l'éditeur de cette feuille. 7 déc—6.

[illegible] DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse [illegible] paroisse et la ville de la Nouvelle-Or[illegible] léans [illegible] Charles Maurian, juge; 8 dé[illegible] [illegible] *Schr[illegible] Cole et autres contre* G[illegible] fugitif.—Sur motion de [illegible] Skeels, syndic de la faillite et sur enregistre[illegible] ment du tableau de répartition, ordonné que tous ceux qui ont des oppositions à faire à l'homologation du ta[illegible] bleau [illegible] sentent dans l'espace de dix jours.
Extrait des minutes.
[illegible] Greffier, 8 décembre 1832.
10 F. BUISSON, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse [illegible] paroisse et la cité de la Nouvelle Orlé[illegible] ans. [illegible] 1832—[No. 6562.]—Charles Oger & [illegible] *Louis Oger vs. leurs créanciers.*—Pétition pour un atermoiement de 6, 12, 18 et 24 mois.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affai[illegible] re, [illegible] une assemblée des créanciers des [illegible] au bureau de T. Caire, no[illegible] taire public [illegible] 17 décembre [illegible], pour déli[illegible] bérer [illegible] les créanciers, [illegible] en attendant [illegible] toutes [illegible] suspendues contre leurs per[illegible] sonnes et leurs biens, [illegible]
[illegible] 10 [illegible] D. BUISSON, gref.

[illegible] DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. [illegible] Baptiste.—*Cour des Preuves*—Attendu que [illegible] de Celestin F[illegible] [illegible], décédé [illegible] succession, avis est par le présent don[illegible] né [illegible] de la dite succession qu'une absen[illegible] [illegible] de moi, juge sous-signé en [illegible] cette paroisse, le dix-sept décembre, [illegible] à dix heures du matin, afin de déterminer [illegible] termes et conditions les biens [illegible] à la succession [illegible] vendus, et de [illegible] des syndics pour les administrer.

Psse. St. Jean Baptiste, 3 novembre 1832.
T. LE BLANC,
8 nov— Juge.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu *Remigio Gonzales de* [illegible] *ega*, sont invitées à présenter leurs titres au [illegible] et celles qui lui doivent sont aussi invitées à payer entre ses mains, dans le plus bref délai.
7 déc [illegible] A. J. AYOCHA.

SUCCESSION DE VENTURA POY.

LES personnes qui doivent à la succession de Ven[illegible] tura Poy ou qui ont des réclamations à faire sont invitées à s'adresser à M. Joseph Omedes, au coin des rues des Français et des Bons Enfans, faubourg Mari[illegible] gny. 4 déc—3.9m

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter d'aujourd'hui, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod: *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, bavaroise au chocolat, bishop, &c. &c.* le tout servi à l'instar des établissemens mai[illegible] sons de Paris.
30 nov—1m MERLE & [illegible].

PLOMB EN SAUMON, à vendre sur la Le[illegible] vée, s'adresser à [illegible] 6 déc [illegible] BARBER.